

SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ DUPONT

Plusieurs entreprises ont demandé à la société DuPont Safety and Environmental Management Services de leur fournir un système de sécurité. DuPont est le fabricant de produits chimiques qui a lancé le slogan « Vivre mieux grâce à la chimie ». Bien que beaucoup des substances chimiques produites par DuPont nous aient facilité la vie au 20^e siècle, un grand nombre d'entre elles ont, en revanche, nui à la santé des travailleuses et des travailleurs qui les ont produites ainsi qu'à l'environnement. Il est ironique que cette même société vende aujourd'hui des systèmes de sécurité.

Comme le système à cinq étoiles, le système DuPont part du principe que la sécurité est une fonction de gestion. Elle considère la sécurité comme un ensemble de pratiques de gestion qui fixent des règles que les travailleur(euse)s doivent suivre.

Comme le système DuPont vient des États-Unis, les notions canadiennes entourant les droits en matière de santé et de sécurité des travailleurs, comme :

- **le droit de participer** à des comités mixtes syndicaux-patronaux de santé et de sécurité,
- **le droit de refuser** d'effectuer un travail dangereux,
- **le droit de connaître** les dangers propres à leur lieu de travail,

ne sont pas mentionnés.

La Loi américaine sur la santé et la sécurité au travail oblige les employeurs à informer leurs employés des dangers que comporte leur travail, mais elle n'exige pas la formation de comités mixtes et n'accorde pas le droit de refus aux travailleur(euse)s. Lorsque DuPont mentionne des comités de sécurité, il fait exclusivement allusion aux comités de l'employeur, auxquels les travailleurs ne participent pas.

Dans le système DuPont, il n'est jamais question d'obliger l'employeur à respecter les lois et les règlements sur la santé et la sécurité. Il laisse même totalement de côté d'importantes exigences spécifiques comme des procédures de lock-out sécuritaires, la protection des machines ou l'installation d'une bonne ventilation.

On n'y trouve rien non plus sur les syndicats ni les conventions collectives, dont un grand nombre renferment des clauses sur la santé et la sécurité des travailleur(euse)s. Notre existence et nos droits collectifs sont complètement passés sous silence. On pouvait s'y attendre, car les syndicats sont peu implantés aux États-Unis, mais cela est tout à fait inacceptable au Canada, où le taux de syndicalisation est de 36 % et où nous jouons un rôle important et dynamique en militant en faveur de lieux de travail plus sécuritaires et plus sains.

Le système DuPont met l'accent sur les problèmes de sécurité et fait peu de cas des problèmes de santé. C'est que le coûteux système DuPont est vendu aux entreprises en faisant miroiter une réduction de leurs coûts liés à la santé et à la sécurité. La réduction du nombre d'accidents de travail entraîne des avantages rapides pour les entreprises. Les maladies professionnelles, en revanche, peuvent mettre des années avant de se manifester, et les demandes d'indemnisation des travailleur(euse)s pour des maladies professionnelles sont rarement accordées. Comme les réclamations pour maladie ne coûtent pas grand-chose aux entreprises, ces dernières ont peu d'incitation financière à prévenir les maladies professionnelles. C'est pourquoi DuPont n'en tient aucun compte. Étant donné que DuPont a d'abord été une société de produits chimiques, il est malheureux que le système DuPont ne mette pas l'accent sur les dangers que représentent les risques chimiques.

DuPont considère les travailleur(euse)s comme des objets passifs. Un rapport de DuPont explique l'engagement des travailleurs à l'égard de l'amélioration de la sécurité en soulignant le fait qu'ils répondent bien aux directives. Autrement dit, si l'employeur demande aux travailleur(euse)s d'être prudents, ils le seront. Ce concept est fondamentalement erroné. Il suppose que les travailleur(euse)s sont stupides et qu'ils n'ont pas assez de bon sens pour éviter les accidents. Il part du principe que l'imprudence des travailleurs et le fait qu'ils ignorent délibérément les règles de sécurité de l'employeur sont les causes profondes des accidents. Mais en réalité, ce sont les travailleur(euse)s qui risquent de se blesser au travail, pas l'employeur. Les travailleur(euse)s sont des personnes sensées; ils ne sont pas idiots. S'ils en ont la possibilité, ils n'auront pas d'accident.

LE SYSTÈME DUPONT BLÂME LES VICTIMES

DuPont déclare : « Les études montrent que plus de 90 pour cent de tous les accidents de travail sont le résultat d'actes dangereux. » Ce n'est pas vrai. Il s'agit d'une approche négative visant à faire porter la responsabilité des accidents aux victimes. Cette approche fait abstraction des problèmes fondamentaux relatifs à la conception des lieux de travail, des postes de travail, des outils et de l'organisation du travail, qui sont responsables de la majorité des accidents. Il n'accorde aucune considération au problème des pressions exercées en vue d'augmenter la production et de persuader les travailleur(euse)s de prendre des risques. Au lieu de réduire la cadence de la production, l'employeur blâme les travailleurs qui se blessent.

Ironiquement, bien que le système DuPont déclare que les erreurs des travailleur(euse)s soient la cause de 90 pour cent des accidents, il ne mentionne pas la nécessité de faire suivre aux travailleurs une formation en matière de santé et de sécurité. Le système encourage plutôt les superviseurs à « appliquer les règles ».

Le système DuPont peut être accompagné d'un programme de prix de sécurité au travail. Or, ces programmes se basent sur le principe que les travailleur(euse)s blessés sont responsables de leur propre malheur. Autrement dit, s'ils étaient plus prudents, ils ne se blesseraient pas. Ils incitent les travailleur(euse)s à ne pas déclarer les accidents, surtout ceux qui entraînent un arrêt de travail. Lorsque les statistiques des accidents sont cachées, les cotisations des employeurs à l'indemnisation des accidents du travail sont réduites.

La majorité des sections locales des TCA et des militants en matière de santé et de sécurité se sont opposés à toutes les tentatives des employeurs de mettre en place un système DuPont. Ils ont demandé à l'employeur de plutôt écouter le point de vue des travailleur(euse)s du comité mixte de santé et de sécurité, et de mettre en œuvre leurs recommandations, faisant valoir qu'il serait plus rentable pour l'employeur d'apporter les améliorations nécessaires en matière de santé et de sécurité, au lieu d'acheter les coûteux conseils de DuPont.

lhsepb343